



**Fiche de poste**  
**« Coordonnateur REP/REP+ »**

**Texte de référence :**

Circulaire ministérielle n°2014-077 du 4 juin 2014.

**I) Missions :**

Il impulse la politique du réseau dans trois domaines :

- **Animation du réseau**  
(Préparer les réunions du réseau et participer à la mise en œuvre des décisions de ses instances, préparer le budget et suivre son exécution, rendre compte et évaluer son action par rapport au projet de réseau...)
- **Innovations pédagogiques**  
(Contribuer à la continuité des parcours des élèves : liaison GS/CP et CM1/CM2/6<sup>ème</sup> dans le cadre du nouveau cycle 3, mettre en œuvre les actions déclinées dans le projet de réseau, favoriser le travail collectif avec les enseignants...)
- **Partenariat :**  
(Identifier et sélectionner les partenaires locaux, mettre en œuvre une stratégie d'information et de communication en direction des acteurs du réseau et des partenaires.)

**II) Conditions d'exercice :**

Au travers de ses missions le coordonnateur contribue à l'acquisition par les élèves du socle commun de compétences, de connaissances et de culture.

Il est force de proposition auprès de l'IEN de circonscription, du principal du collège et source de motivation auprès des enseignants du réseau.

**III) Qualification demandée :**

Enseignant confirmé ayant manifesté des compétences pédagogiques et ayant acquis une expérience de la gestion de la difficulté scolaire. Il démontrera son investissement dans le travail d'équipe et sa contribution à la prise en charge des élèves en difficulté.